



FLASH PNC

#217

5 janvier 2019



Une année commençant... Dans l'illégalité !

Chers PNC HOP !

L'ensemble de l'UNAC vous souhaite ses meilleurs vœux pour l'année 2019 !

Une année qui débute malheureusement comme elle s'est terminée. Une **Direction bornée décidant de faire comme elle veut et faisant fi de la loi et du dialogue avec les organisations syndicales !** Visiblement, tout le monde n'a pas pris de bonnes résolutions pour cette nouvelle année !

E-LEARNING



Certains d'entre vous ont reçu des modules E-learning à effectuer, avec même des relances ! **Aucun accord Elearning n'a été signé à ce jour ! La Direction tente de l'imposer en force en toute illégalité ! En effet, aucune condition de travail ne l'encadre et vous ne serez pas rémunérés !** De là à y voir du travail dissimulé...

NE FAITES PAS LES MODULES E-LEARNING ! IL A ÉTÉ ACTÉ EN COMITÉ D'ENTREPRISE QUE CES MODULES SE FERONT EN PRÉSENTIEL LORS DES RTC !

ACCIDENTS DE TRAVAIL

L'UNAC a envoyé un courrier au DRH pour que HOP! respecte le cadre légal des déclarations d'Accident de Travail. Le salarié doit déclarer son AT dans les 24H et l'entreprise dans les 48H. Or, plusieurs d'entre vous ont vu leur **déclarations faites en dehors du cadre légal (plus de 48H et jusqu'à plusieurs mois pour certains !)**, avec tous les problèmes liés (refus de la prise en compte de l'AT par l'assurance maladie, versements différés de plusieurs semaines/mois des assurances privées auxquelles cotisent certains PNC...). **SCANDALEUX ET ILLÉGAL !**

En cas de problème, n'hésitez pas à nous contacter !



Votre équipe UNAC HOP!



Adhérez en ligne !

<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

